

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU DIX-NEUF JUIN DEUX MILLE DIX HUIT

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du treize juin s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Cindy BESSEAU, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Laetitia DAVIET, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Nicolas LE GOFF, François MÉNARD, Françoise MORNET, Julie PERRAUDEAU, Dany RABILLER, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Marcelle TRAINÉAU, Roland URBANEK.

Pouvoir :

*Geneviève COUTON donne pouvoir à Marcelle TRAINÉAU
Audrey DELANOË donne pouvoir à Laetitia DAVIET
Patrick LAIDIN donne pouvoir à Philippe CLAUTOUR
Isabelle LOQUET donne pouvoir à Claudie BARANGER
Eric PAQUET donne pouvoir à Nicolas LE GOFF
Bernard PERRIN donne pouvoir à Franck ROY*

Excusé :

Didier VERDON

Membres élus : 29
Présents : 22
Pouvoir : 6
Excusé : 1

Secrétaire de séance : François MÉNARD

Avant le début de la séance, M le Maire souhaite la bienvenue à Laetitia DAVIET, élue installée suite à la démission de Bernard BEYER et qui assiste à sa première séance du Conseil Municipal.

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

AIZENAY : VILLE « MULTI - CULTURELLE »

C'est bien ce qui s'est passé ces dernières semaines selon la volonté des associations dynamiques et la municipalité qui, ensemble assurent une cohérence et une véritable période d'animations qui a rassemblé les habitants d'Aizenay et de beaucoup plus loin parfois.

❑ PLUSIEURS SOIRÉES INTERNATIONALES OÙ CHACUN A PU DÉCOUVRIR LA CULTURE D'UN AUTRE PAYS, D'UNE AUTRE CONTRÉE

Soirée « Viva Cuba »

Soirée au cours de laquelle les participants au dernier voyage à Cuba ont pu évoquer ce qu'ils ont pu vivre et partager.

Soirée « Bénin »

Le Bénin ou la culture de la musique et de la danse.

Jumelage Aizenay - Görisried

Les soirées franco-allemandes du jumelage avec Görisried au cours desquelles étaient présents la convivialité, l'envie de partager et beaucoup de projets pour le futur.



❑ DEUX FESTIVALS EN MOINS D'UNE SEMAINE

« Jazz'inate » et le festival « À l'Aize fest » ont fait déplacer les habitants ravis de partager un moment de convivialité et le plaisir d'écouter de la bonne musique.

Toutes les conditions étaient réunies pour les 3 700 personnes qui ont vécu ces deux festivals (2 200 billets vendus pour « À l'Aize fest » et environ 1 500 amateurs au festival de jazz).

Sous chapiteau pour l'un, dans les bars et le centre-ville pour l'autre, chaque festival a proposé un programme radicalement différent mais qui avait pour but de réunir la population : pari réussi ! Le public attend les prochaines éditions.

❑ DES EXPOSITIONS

Les habitants du village de La Chavechère ont très bien réussi leur deuxième édition de « Art'Chav » : les œuvres des artistes mises en scène au cœur du village. Les habitants sont acteurs du projet.

L'association « Aizenay photo Nature » vient de terminer son exposition de photos au bureau de tourisme. C'est maintenant Familles rurales qui présente en ce moment les travaux de ses adhérents avec différentes techniques artistiques.

❑ DU THÉÂTRE, DE LA MUSIQUE ENCORE ET DE LA DANSE

C'était le 9 juin dernier : ce soir-là les deux associations de théâtre et de musique ont aussi présenté les activités de leur association respective.

Les 15 et 16 juin 2018 : le traditionnel gala de danse de l'association « La Fraternelle ».

LA CULTURE POUR ET PAR LES HABITANTS

Et encore des évènements à venir...

Le jeudi 21 juin 2018 sera organisée la Fête de la musique.

À partir du 3 juillet 2018 la traditionnelle exposition « Artgésinate », destinée aux artistes d'Aizenay désireux de faire découvrir leur talent au public.

Puis à venir cet été, les « Mardynamiques ».

☐ AGENDA ET ÉVÈNEMENTS

- **Jeudi 21 juin 2018** : Fête de la musique de 17h à 22h ;
- **Lundi 25 juin 2018** : Projet culturel avec les écoles à 17h30 Salle du Jaunay ;
- **Lundi 2 juillet 2018** : Installation de l'exposition « Artgésinate » à 10h au bureau de tourisme ;
- **Lundi 2 juillet 2018** : Planning des salles à vocation culturelle à partir de 19h Salle du conseil municipal ;
- **Mardi 3 juillet 2018** : Vernissage de l'exposition à partir de 17h30 au bureau de tourisme ;
- **Mardi 3 juillet 2018** : Dernière séance au cinéma Jeanne d'Arc à 20h30 ;
- **Jeudi 5 juillet 2018** : Réunion de travail « Salon d'Automne 2018 » à 10h30 en Mairie ;
- **Jeudi 5 juillet 2018** : Réunion de commission culturelle à 19h Salle du Jaunay.

2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT

☐ URBANISME

La prochaine commission urbanisme aura lieu le 2 juillet 2018 à 19 h 00.

3 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

☐ ACTIVITÉS DU MULTI ACCUEIL « LES PETITS MOINEAUX »

Le 23 mai 2018, les Petits Moineaux se sont rendus à la fête du jeu, où ils ont pu, une partie de l'après-midi, profiter de cette grande aire de jeux et partager avec d'autres enfants des jeux de construction, labyrinthes, etc mais également écouter des histoires avec la participation de la Médiathèque.

Le 30 mai et le 6 juin 2018, s'est déroulée une rencontre intergénérationnelle à l'EHPAD avec le centre de loisirs « Chouette et Cie ». Les enfants ont présenté un spectacle pour le bonheur des résidents. Ensuite tout le monde a partagé un goûter.

Les membres du Conseil des Sages sont toujours présents pour permettre au multi-accueil de profiter de ces bons moments. Sans eux les déplacements seraient difficiles.

☐ DISSOLUTION DU CLIC

Le 30 mai 2018, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, l'association du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) a été dissoute. La mission première du CLIC c'est-à-dire l'aide médico-sociale, sera toujours assurée par le CLIC avec une permanente qui sera à La Martelle au Poiré-sur-Vie et qui se déplacera sur tout le nouveau territoire. Quant à l'animation et à la prévention gérontologique, cette mission est reprise par la commission sociale de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB).

Un spectacle intitulé « Souvenirs aux petits oignons » sera présenté le lundi 15 octobre 2018 à Aizenay.

☐ TRANSPORT À LA DEMANDE

À compter du 1^{er} septembre 2018, la commission sociale de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB) va mettre en place un transport à la demande pour les personnes à

mobilité réduite, les personnes en insertion, les seniors et les jeunes (16-25 ans). Une information sera faite auprès de la population sur les modalités et les bénéficiaires potentiels.

4 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS

Le comité consultatif s'est réuni le 5 juin dernier :

- Présentation du remplaçant de Charlotte GAZEAU (congé maternité) : Arnaud RAUTUREAU animateur jeunesse ;
- Des portes ouvertes vont se dérouler lors de l'inauguration de l'extension du centre de loisirs le samedi 30 juin 2018 comme suit :
 - De 9h30 à 11h00 accueil des familles et visite guidée assurés par les animateurs ;
 - Proposition d'ateliers créatifs de jeux pour les enfants, ainsi qu'une structure gonflable à l'extérieur ;
 - Expositions d'activités de Familles Rurales et de l'association des assistantes maternelles ;
 - Espace animation sur l'équilibre alimentaire mis en place par une stagiaire préparant un BTS en diététique ;
 - De 11h00 à 12h00 temps officiel consacré à l'inauguration de l'extension de la structure ;
 - À partir de 12h30 partage d'un moment convivial autour d'un pique-nique avec les familles ;
 - Clôture de la manifestation vers 14h30.

☐ ANTENNE JEUNESSE

Le mini séjour à Talmont Saint Hilaire du 12 et 13 juillet pour les 14/17 ans, et les deux camps d'été sont complets, il ne reste que quelques places pour le mini-camp équitation du 7 au 10 août pour les 11/14 ans.

Les jeunes seront présents sur le marché des Arts et du Goût le 4 août 2018 et proposeront un stand moules frites.

Deux animateurs sont prévus en renfort (un en juillet et l'autre en août).

Tout le programme des activités d'été est consultable sur la page facebook de l'Antenne.

☐ CITOYENNETÉ

Réalisation des projets du Conseil Municipal des Enfants :

- Pour la **Commission culture et solidarité** : la journée du 13 juin 2018 nommée « Des p'tits bonheurs à partager » a été une réussite. Tous les participants ont apprécié de mettre la main à la pâte dans la préparation des gâteaux, et l'après-midi fut tout autant apprécié autour de jeux de société avec les résidents de la maison de retraite. La journée s'est clôturée par le partage d'un délicieux goûter.
- Pour la **Commission sport** c'était une bien jolie fête du village samedi 16 juin 2018 au parc des Engoulements. En effet, les familles sont venues nombreuses l'après-midi pour participer aux différents jeux anciens organisés par les jeunes élus et profiter de la calèche (journée du patrimoine et des moulins) pour une petite balade dans le parc. Pâtisseries maison et pop-corn ont eu un véritable succès.
- Pour la **Commission environnement** ce fut également l'occasion de profiter du même cadre ce même jour pour inaugurer en présence du maire, les panneaux créés par les enfants et mis en place sur le parc animalier. L'objectif était de bien identifier les animaux présents sur le parc et faire connaître leur alimentation.

Bravo à tous les enfants pour ces beaux projets et un grand merci à Séverine l'animatrice, aux élues responsables des commissions, au Conseil des Sages et aux agents des services municipaux !

☐ INTERGÉNÉRATION

Au cours de la séance plénière du 15 juin 2018, le Conseil des Sages a présenté les 4 synthèses de préconisations concernant les besoins en déplacement pour les personnes de 75 ans et plus. Ce fut également l'occasion pour le président de remettre l'intégralité du dossier au maire Franck ROY.

Pour information, ces préconisations seront présentées par quelques membres du Conseil des Sages au Conseil Municipal du 19 juin.

☐ AGENDA

- **Mercredi 20 juin 2018** à 15h00 Salle les Quatre Rondes spectacle musical pour tous publics avec « Léo et Léon » suivi d'un concert « Cup Song » présenté par toutes les structures petite enfance, enfance, jeunesse ;
- **Samedi 30 juin 2018** : Portes ouvertes du centre de loisirs « Chouette & Cie » rue du Bourg aux Moines à partir de 9h30 et inauguration de l'extension à 11h00 ;
- **Mercredi 4 juillet 2018** à 14h30 accueil des enfants du CME de Saint Etienne du Bois au parc des Engoulevents afin de leur faire découvrir le parcours aventure (projet du CME de 2013/2014) ;
- **Mercredi 4 juillet 2018** à 18h00 : Séance plénière de fermeture du CME, Salle du Conseil.

☐ CARNET ROSE

Charlotte GAZEAU (animatrice de l'Antenne Jeunesse) est l'heureuse maman d'un petit Raphaël né le 14 juin. Tous les deux se portent bien !

5 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE - ARTISANAT ET EMPLOI

☐ LABEL PRÉFÉRENCE COMMERCE – CHARTE QUALITÉ POUR LES COMMERCE DE PROXIMITÉ

Les inscriptions pour le label 2018-2019 sont terminées.

11 commerces agréés se sont inscrits.

Les étapes à venir, pour les commerces concernés, sont :

- l'établissement d'un auto-diagnostic ;
- l'audit interne dans le commerce par la CCI
- une visite et un appel téléphonique mystères réalisés par un cabinet indépendant ;
- la réalisation du bilan, et les résultats.

☐ OPÉRATIONS TICKETS REMBOURSÉS : FÊTE DES MÈRES – FÊTE DES PÈRES

Cette année, l'opération « Tickets remboursés », organisée par « Aizenay Ensemble » a remporté un vif succès. Pour l'opération Fête des Mères du mois de mai, pas moins de 204 enveloppes ont été retournées dans les commerces (contenant 2 tickets minimum de 2 commerces différents mais sans minimum de montant, contrairement à l'an dernier) et 413 tickets d'achats dans les 20 commerces participants.

Les lots étaient aussi importants : 9 gagnants de bons d'achats de 30 euros, et 1 gagnant d'un bon d'achat de 100 euros.

L'opération Fêtes des Pères s'est terminée le 17 juin 2018.

☐ ACTIONS « AIZENAY ENSEMBLE »

Les nombreuses actions menées par « Aizenay Ensemble » prouvent encore leur dynamisme.

Un annuaire qui recensera l'ensemble des activités commerciales et artisanales sur notre ville, pour les adhérents mais également non adhérents, est prévu pour la rentrée.

Ils préparent aussi activement les 10 ans de la Foire Expo, le 1^{er} septembre 2018.

L'association commerciale et artisanale d'Aizenay est la 2^{ème} du Département, avec en 2017, 151 adhérents (derrière Challans (153 adhérents), mais devant Brétignolles (142 adhérents), Les vitrines de la Roche (centre-ville – 140 adhérents), et les Herbiers (135 adhérents).

À noter, néanmoins que certaines villes comprennent plusieurs unions commerciales (exemple aux Sables d'Olonne : pas moins de 7 unions commerciales) et certaines n'intègrent que les commerces. Toutefois, « Aizenay Ensemble » fait figure d'exemple à bien des égards : par sa structuration en commission de travail, son côté innovant dans les projets, son implication au

niveau des instances départementales et bien évidemment sa relation constructive avec la municipalité.

☐ **MARCHÉ DU DIMANCHE MATIN**

Deux nouveaux exposants vont être accueillis sur le marché :

- À partir du 23 juin, Madame Jeanine BAROTIN de Coëx, proposera les dimanches matin, une production familiale de confitures, gelées de fruits, jus de fruits, vinaigre de cidre, terrines, etc ;
- À partir de fin septembre, Monsieur PILLOT sera présent avec un nouveau concept de food truck : « Smoke and Fire » avec des spécialités de grill et de fumage.

☐ **AGENDA**

- **Dimanche 24 juin 2018** : Jeux en bois, dégustations sur le thème de l'Été organisées par la municipalité entre 10h30 et 12h30 ;
- **Dimanche 30 Septembre 2018** : Animations, jeux, dégustations sur le thème de la Mer entre 10h30 et 12h30.

6 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS

☐ **BMX**

Les 26 et 27 mai 2018, le club de BMX d'Aizenay, présidé par Monsieur Dominique GUILLET, organisait la coupe régionale de bicross. Près de 600 pilotes ont affronté les bosses du circuit de la forêt. Parmi les « survoleurs » de bosses, on notera l'excellente 1^{ère} place de Nolan FONTAINE du club local.

☐ **TENNIS DE TABLE**

Le dimanche 27 mai 2018, le club de tennis de table organisait sur le complexe sportif de La Galerne, les finales départementales par équipe.

Le samedi 16 juin 2018, l'assemblée générale du club s'est déroulée. Le club en a profité pour fêter son 55^{ème} anniversaire. Côté sportif on notera la 22^{ème} place de Nolan ALBERQUE aux championnats d'Europe.

☐ **GYMNASTIQUE**

Le vendredi 15 juin 2018 avait lieu l'assemblée générale du club de gymnastique, présidé par Madame Manuela COUGNAUD. Cette dernière a annoncé qu'elle laissait sa place. Une nouvelle présidente sera élue lors de la réunion du conseil d'administration.

☐ **AGENDA**

- **Vendredi 29 juin 2018** : Assemblée générale du club de basket ;
- **Dimanche 1^{er} juillet 2018** : Les 3^{èmes} Foulées Agésinates ;
- **Dimanche 8 juillet 2018** : Passage du Tour de France.

☐ **SPORT (Compte-rendu Madame Isabelle GUÉRINEAU)**

Commission Conseil Municipal des Enfants (CME) Sports

Le 16 Juin dernier a eu lieu au parc des Engoulevents « La Fête du Village », projet des jeunes du CME de la commission sport, en même temps que la « Journée du patrimoine du pays des moulins » sur le thème des animaux.

Le but était d'organiser une fête pour tous les enfants d'Aizenay (et des alentours) dans une ambiance comme autrefois.

Il y avait plusieurs stands :

- Accueil où les jeunes distribuaient des tickets pour que chaque enfants puisse profiter des animations ;
- Stand détente pour les tous petits ;

- Stand pêche à la ligne. Tous les lots ont été récupérés par les jeunes du CME, plus quelques lots offerts par la mairie ;
- Stand de jeux en bois qui a eu un vif succès ;
- Babyfoot ;
- Tir à la corde ;
- Course en sac ;
- Stand gourmandise, les jeunes avaient fait des gâteaux, il y avait des jus de fruits des bonbons et du pop-corn.

Tout était gratuit, ce fut une belle journée qui a été appréciée par tout le monde, les gens ont adoré cette manifestation sur ce site

Le même jour, Monsieur le Maire a inauguré les panneaux réalisés par les jeunes du CME Commission environnement.

Merci à tous pour votre investissement (Services techniques, Séverine, les jeunes du CME, et ainsi que les parents pour leur coup de main pour ramasser) !

Commission Sport

Le 1^{er} juillet 2018 aura lieu l'assemblée générale de la France d'Aizenay Football (FAF) qui clôturera une année riche en résultat sportif :

- L'équipe Senior A finit 3^{ème}, ce qui lui permet d'accéder en R2 pour la saison 2018-2019 ;
 - L'équipe Senior B finit 1^{ère} de son groupe et accède en D1, elle gagne la finale de la coupe de Vendée des réserves face à Pouzauges ;
 - L'équipe Senior D finit 2^{ème}, ce qui lui permettrait d'accéder en D3, sauf que la montée ne peut pas se faire du fait que l'équipe C descend ;
 - Les U19 finissent 2^{ème} derrière les Herbiers, ils vont accéder en Élite la saison prochaine.
- De bons résultats aussi dans les équipes jeunes.

Ils ont également fait une demande de dons pour les jeux de pêche à la ligne, qu'ils devront emballer avec du papier journal.

Ils réfléchissent beaucoup à l'organisation de leurs stands (surtout celui des confiseries...).

7 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX

□ TRAVAUX VOIRIE RURALE

En plus de ce qui est prévu au budget 2018, les chemins de la Biochère, du Bois Fradin et de la Simotière vont être refaits sans apport de matériaux (scarifiés et remis en forme).

□ VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Vente d'une parcelle communale à la Chavechère pour la réalisation d'un accès à une nouvelle exploitation.

Avis favorable

□ ÉCHANGES DE PARCELLES COMMUNALES

Échange de parcelles communales à La Quatorzane et aux Vallées pour la réalisation d'un nouvel accès au terrain de VTT.

Avis favorable.

Échange de parcelles communales à La Chauvière pour accès à une propriété privée.

Avis favorable

□ PROPOSITION ACHAT PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE

Proposition d'achat par la commune d'une parcelle appartenant à un privé à La Marière (la parcelle empiète sur la route communale).

Avis favorable

☐ DEMANDES DE PARTICULIERS

- Pose d'un compteur à eau dans une parcelle agricole à La Cessière.

Avis défavorable

- Achat d'un chemin communal à la Durantière.

Avis défavorable

☐ AGENDA

- **Jeudi 21 juin 2018** : Dispositif expérimental agricole.

Réunion avec les jeunes futurs candidats à l'installation, pour la reprise des sièges d'exploitations.

8 - COMMISSION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE - COMMUNICATION - ANIMATIONS

☐ TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Retour sur les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins du 16 et 17 juin 2018 sur Aizenay.

Très belles journées avec une bonne participation pour ces journées du Patrimoine de Pays et des Moulins.

☐ COMMUNICATION ET ANIMATIONS

Marché des Arts et du Goût

La réunion du comité consultatif s'est déroulée le 4 juin dernier. Le compte-rendu de cette réunion a été transmis par mail.

Le marché des Arts et du Goût aura lieu le Samedi 4 Août 2018 de 18h à 23h Avenue de Verdun

À ce jour, 40 exposants (dont 10 nouveaux) sont inscrits :

- 21 pour l'art ;

- 19 pour le goût.

RESTAURATION

Agriculteurs

Repas adulte 14€ : Apéritif / Melon-jambon / frites-viande / millet ou fruit/ une boisson

Repas enfant 7€ : Melon-jambon / saucisse-frites / millet ou fruit / une boisson

Antenne jeunesse

Plusieurs formules (à emporter ou à déguster sur place) :

- Moules frites

- Menu : moules frites / dessert / boisson

ANIMATIONS

Jean ROBERT : animateur et présentateur

Animation enfants (espace Jules Verne)

Structure gonflable : parcours western

Animation en déambulation

Suivez le lapin blanc : magie / ballons

Animation statique

Groupe « APPEL D'AIR » (chanson française)

Etienne : chant / accordéon

Marie : chant, clavier

Bertrand : basse / piano / chœurs

Lucie : batterie / guitare

Max : guitare / chœurs

BAR

Aizenay Tourisme

75ème anniversaire du parachutage et 50ème anniversaire de la stèle

Animation sur le site de la Brionnière (organisation « Atlantic Wall Memory » + Municipalité) le samedi 11 août 2018.

Programme

- 10h00 à 10h45: Protocole Mairie et Officiels (Mairie / Pompiers / Union Nationale des Combattants (UNC) / Élu-e-s) ;
- 10h30 : Décollage et montée en altitude de l'avion (liaison radio avec le sol) ;
- 11h00 : Largage de 2 sticks (dans le langage aéro 1 stick = 10 parachutistes (voiles dirigeables)) ;
- 11h15 : passage de l'avion à basse altitude (2 passages) ;
- 11h30 à 13h30 : transfert et pot à la Salle des 4 Rondes.

Au total 20 parachutistes (Vendée Chute libre) se poseront sur le champ derrière la stèle.



Une mise en scène surprise sera organisée au sol par l'association « Atlantic Wall Memory ».

9 – COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET TRANSPORT SCOLAIRE

☐ PORTES OUVERTES RESTAURANT SCOLAIRE

Judi 24 mai de 16h30 à 18h30 ont eu lieu les 1ères Portes Ouvertes du restaurant scolaire Louis BUTON.

L'objectif était de faire découvrir aux parents accompagnés de leurs enfants mais également aux agents de la commune, aux élus et aux enseignants, le service de restauration scolaire.

La visite se déclinait autour de 5 ateliers et d'un buffet de préparation maison, préparations servies aux enfants, à base de produits locaux, bio et de saison. Côté salé : taboulé, wrap aux légumes croquants, rillettes de poisson. Côté sucré : panna-cotta, smoothie à la banane, gâteau magique, yaourt de la Biochère, confiture et jus de pomme des Jardins de l'Aumônerie.

C'est dans une ambiance détendue et conviviale avec environ 50 parents, près de 80 enfants et entre 25 et 30 autres personnes (élus, milieu enseignant, agents de la commune autres que ceux du restaurant scolaire) que s'est déroulée cette manifestation. Les parents présents se sont dits satisfaits de cette opération, car c'était l'occasion pour eux de voir où mangeaient leurs enfants et rencontrer les personnes qui s'occupent d'eux le midi.

Il est à noter la présence de parents d'enfants qui ne commenceront à fréquenter l'école qu'à la rentrée 2018/2019.

Un remerciement à toute l'équipe du restaurant scolaire mené par Manuel MORNET, son responsable, qui se sont tous pleinement impliqués dans la conception et la réalisation de cette manifestation.

Ces portes ouvertes ont également été l'occasion de faire découvrir les nouvelles modalités de réservation dans les structures et services liés à l'enfance.

ATELIER 1 : PANNEAU ORGANISATION REPAS

« Une animation pour un temps de repas convivial ».

Panneau des Olympiades disposé sur un grand chevalet

ATELIER 2 : FOURNISSEURS LOCAUX

Une table de dégustation avec décoration « type ferme » en présence de deux producteurs locaux d'Aizenay (la Biochère et Acemus).

ATELIER 3 : CUISINE ALTERNATIVE PAR LE GAB 85

Atelier animé par Claire BRACHET du Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée qui a fait une démonstration de cuisson des petites céréales (légumineuses) avec un support disponible pour les parents.

ATELIER 4 : TRI DES DECHETS

Le tri des déchets autour du pavillon de compostage et du panneau d'explication.

ATELIER 5 : PRESENTATION DU PORTAIL FAMILLES

Les Prochaines Portes Ouvertes auront lieu en 2019 à l'école de la Pénrière.

□ PORTAIL FAMILLES

✓ 444 mails ont été envoyés dans la semaine du 28 mai.

✓ Au 18 juin 60% des familles ont validé leurs identifiants.

Je rappelle que les personnes ont jusqu'au 16 juillet pour procéder à leurs réservations et que des permanences sont organisées jusqu'à cette date. Pour l'instant seules 19 familles (11 téléphone et 8 sur place) ont souhaité avoir des renseignements.

Test auprès de familles : après une courte période de prise en main de l'outil, elles se sont dites satisfaites de ce nouvel outil, simple d'utilisation.

De nouveaux documents sont accessibles aux familles : Fiche de coordonnées d'horaires d'ouvertures des écoles et des services liés à l'enfance, Fiche synthétique avec les documents à transmettre à chaque rentrée et un mémo simplifié sur les modalités de réservation et d'annulation dans les différents services liés à l'enfance.

□ POINT RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

Une étude auprès d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner la commune pour la réhabilitation énergétique, fonctionnelle et accessibilité a été lancée en début d'année 2018.

L'objectif de cette étude est :

- 1) de recenser nos besoins en termes de fonctionnalité et d'accessibilité et d'améliorer les performances énergétiques du Groupe scolaire Louis BUTON,
- 2) d'identifier les forces et faiblesses du bâtiment
- 3) et de proposer plusieurs scénarios de réhabilitation.

Le scénario de réhabilitation qui sera retenu servira, dans un deuxième temps à choisir une équipe d'architecte (2ème semestre 2018) et à lancer les travaux y afférent.

C'est le groupement composé du Cabinet de programmation GALAND-MENIGHETTI et OTE Environnement, bureau d'étude qui a été retenu.

L'étude est presque terminée aux termes de plusieurs réunions (entre le 19 avril et le 13 juillet) et un scénario est pressenti :

- ❶ 4 réunions du comité de pilotage
- ❷ 3 réunions du comité technique
- ❸ 1 visite sur site avec les utilisateurs
- ❹ 1 rencontre avec les services techniques qui s'occupent de l'entretien du bâtiment
- ❺ 1 présentation en Bureau municipal

Date et lieu	Personnes concernées	Objet
Jeudi 19 avril 2018	Comité de Pilotage N°1	Réunion de démarrage : présentation de la méthodologie, et planning général de la mission
Mardi 24 avril 2018	Les contributeurs ainsi que madame Bertet et Madame Gэфard	Visite du site pour analyse fonctionnelle et rencontre avec les différents utilisateurs présents sur le site
Jeudi 26 avril	<i>Les techniciens ou référent technique en charge du bâtiment</i>	<i>Visite du site pour analyse technique avec les techniciens ou référent technique en charge du bâtiment et transmission des éléments demandés (OTE ingénierie)</i>
Lundi 14 mai 2018	Comité Technique N°1	Réunion de restitution de l'analyse du site et identification des besoins
Vendredi 18 mai 2018	Comité de Pilotage N°2	Réunion de restitution de l'analyse du site et identification des besoins
Lundi 4 juin 2018	Comité Technique N°2	Réunion présentation des scénarios en
Mercredi 13 juin 2018	Bureau Municipal	Réunion présentation des scénarios
Lundi 18 juin 2018	Comité de Pilotage N°3 + les contributeurs	Réunion de présentation des scénarios
Jeudi 5 juillet 2018	Comité de Pilotage N°4 + les contributeurs	Réunion de travail pour affiner les performances techniques (à définir lors de la réunion de démarrage)
Vendredi 13 juillet 2018 à 15h00 (durée 2h00)	Comité Technique N°3	Réunion de présentation

□ **AGENDA**

9 juillet à 18h00 : Commission Affaires Scolaires

10 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS

□ **AGENDA**

22 juin 2018 : Opération 8 000 Arbres avec la participation des enfants et du Conseil des Sages.

*
**

- Monsieur le Maire salue le travail du Comité de Jumelage et remercie les membres du Conseil des Sages présents aux deux soirées. Christophe GUILLET a accompagné le groupe pour la visite de la ville.

- Monsieur le Maire rappelle le passage du jury régional des Villes et Villages Fleuris le lundi 18 juin à 9h00.

Ce jury a été très agréablement surpris d'un certain nombre d'activités et d'actions menées auprès de la population.

La vidéo, réalisée par les services techniques, pour présenter la Commune au jury des Villes et Villages fleuris a été diffusée.

Monsieur le Maire explique que la Vie Nature a toute sa place à Aizenay. Un vrai travail a été fait par les services techniques avec notamment :

- L'inventaire des arbres et leur cartographie ;
- La prise en compte de la gestion différenciée avec des espaces horticoles en centre-ville (par exemple autour de l'office de tourisme) ou d'autres espaces plus naturels (Parc des Sittelles)

Monsieur le Maire a félicité les services pour leur travail pour cet accueil du jury des Villes et Villages Fleuris mais également pour leur travail quotidien face à un territoire qui s'agrandit et des demandes de la population de plus en plus importantes.

II – DOSSIERS POUR INFORMATION

1) Présentation par le Conseil des sages des préconisations suite à l'enquête auprès des personnes âgées

Ce travail a été réalisé sur 18 mois (de janvier 2017 à juin 2018) et comporte trois grands volets :

- 1) la logistique l'organisation et la communication de cette mission pour les visites
- 2) Le dépouillement, l'analyse et les statistiques
- 3) Les visites dans un certain nombre de collectivités

On parle désormais de déplacement solidaire avec accompagnant et non de transport à la demande.

L'ETUDE EN QUELQUES CHIFFES CLES

- ✓ 18 Sages / 9 binômes / répartition de la commune en 5 secteurs : 4 en ville et 1 en campagne / 5 référents => 1 référent par secteur .
- ✓ 642 personnes concernées de 75 ans et +
- ✓ 490 maisons visitées / 540 questionnaires complétés et dépouillés / 69 absents / 33 refus (seulement 5,7 %)

Constat à partir des questionnaires :

- ✓ 1/3 sans besoin (autonome) /
- ✓ 1/3 qui ne demandera pas de transport par défaut d'autonomie et / ou pris en charge par famille - divers services) /
- ✓ 1/ 3 intéressés ou potentiellement intéressés.

Pour quels besoins :

- 1) les courses
- 2) le médical hors de la commune (spécialistes sur La Roche sur Yon)
- 3) le tri sélectif
- 4) la déchetterie

Comparatif entre les 12 options

◀▶ VOLETS OPTIONNELS ▶◀

DENOMINATION	NBRE HABITANTS	CONTACT	STRUCTURE JURIDIQUE	BENEFICIAIRES	ENCADREMENT	CONDITIONS RESSOURCE	TRANSPORT	OBSERVATIONS
DEP. C.A.R. 47 A.G.I.R. ABCD	333 000	05/03/2018	Association reconnue d'utilité publique	Retraités qui ne sont pas en mesure de conduire	Bénévoles	Non	Mise à disposition de chauffeurs rémunérés (C.E.S.U.)	Utilisation du véhicule perso du retraité, contrôle strict des capacités des chauffeurs.
C.A. La Roche/Yon	100 000 13 communes	07/02/2018	Association	+ 60 ans et handicapés sauf fauteuil roulant	Bénévoles	Non	Voiture perso.	Association indépendante Soutien C.L.I.C. et M.S.A.
C.C. PAYS St BREVIN/PORNIC	73 000 14 communes	17/11/2017	Association	Tous	Bénévoles	Non	Voiture perso.	
C.C. PAYS DE St GILLES CROIX DE VIE	48 000 14 communes	29/01/2018	C.C. /C.C.A.S. communes concernées	Avec critères	Secrétariat C.C.	Oui	Taxis/V.T.C.	Plusieurs critères d'accès et pièces administratives à fournir
C.C. PAYS ST FULGENT LES ESSARTS	30 000 14 communes	27/03/2018	Association	+ 60 ans	Bénévoles	Non	Voiture perso.	Appui matériel et financier C.C.

◀▶ VOLETS OPTIONNELS ▶◀

DENOMINATION	NBRE HABITANTS	CONTACT	STRUCTURE JURIDIQUE	BENEFICIAIRES	ENCADREMENT	CONDITIONS RESSOURCE	TRANSPORT	OBSERVATIONS
COMMUNE DE St GILLES CROIX DE VIE	7 700	22/02/2018	Opt. 1 - BUS avec stations Opt. 2 - T.A.D. C.C.A.S.	Tous + 70 ans résidence principale sans moyens de locomotion	Transport privé C.C.A.S.	Non Oui	Marché public avec transporteur Transport partagé V.L. Location longue durée C.C.A.S.	Equippé P.M.R.
COMMUNE DE St HILAIRE	11 000	22/02/2018	Opt. 1 BUS avec stations Opt. 2 - T.A.D. CCAS	Tous Avec critères	Transport privé C.C.A.S. et bénévoles	Non Oui	Marché public avec transporteur Voiture perso Bénévoles	Refonte du service à l'étude
COMMUNE DE CHEMILLE	6 500	05/03/2018	Opt. 1 - T.A.D. Centre social (association) Opt. 2 minibus	Tous retraités Public fragilisé avec critères idem	Bénévoles Bénévoles	Non Non	Voiture perso. Minibus commune	Conduit par des bénévoles 1/2 journée/semaine
C. LA GARNACHE	5 000	03/03/2018	Association	+ 60 ans	Bénévoles	Non	Voiture perso.	
COMMUNE DE LA GAUBRETIERE	3 000	01/03/2018	C.C.A.S.	Tous sans moyens de transport	Bénévoles	Non	Voiture perso.	2 membres du C.A. du C.C.A.S. référents bénévoles pour gestion
COMMUNE LES ACHARDS	5 000	01/03/2018	Association	Retraités avec problèmes déplacements	Bénévoles	Non	Voiture perso.	La moitié des membres du bureau font partie du C.C.A.S.
COMMUNE DE BELLEVIGNY	5 800	26/04/2018	2 Associations	Retraités > 55 ou 60 ans	Bénévoles	Non Gratuit	Véhicule 5 places mis à disposition par C.C.A.S. + véhicules commune	Ouvert le mardi uniquement Chauffeurs des 2 associations

Il existe donc quatre cas de figure :

- ✓ Association non liée à une collectivité
- ✓ Association avec concours d'une collectivité
- ✓ Gestion par collectivité territoriale
- ✓ Autres schémas

I - Association non liée à une collectivité

- Communauté d'Agglomération La Roche Sur Yon
- Communauté de Communes St Fulgent-Les-Essarts
- Communauté de Communes St Brévin Pornic
- Commune de La Garnache

DE 5 000 à 100 000 habitants et de 1 à 14 communes.

Similitudes entre ces quatre collectivités

- Bénévoles avec V.L. personnel.
- Référent (s) par commune ou par secteurs.

Ouvert aux:

- + 60 ans / ou si mobilité réduite.
- Toute personne sans moyen transport.

Cotisation annuelle des bénévoles et des bénéficiaires et dédommagement conducteurs selon barème.

Avantages / inconvénients

+	-
- Pas de critère de ressources.	- Possible dérive si non-respect du règlement par bénévole.
- Lien social entre bénévoles et bénéficiaires.	- Non contrôle des ressources (Asso.)
- Indépendance de l'association	- Sollicitations intenses des référents.
- Coût a minima pour l'association et la collectivité.	

II - Association avec concours d'une collectivité

- Commune Les Achards
- Commune de Bellevigny

Options

Association

- Commune Les Achards (5 000 habitants)
- Bénévoles avec V.L. personnel.
Ouvert aux retraités avec problème de déplacement.
- Commune de Bellevigny (5 800 habitants.)
- Bénévoles conduisant le minibus électrique.
Ouvert aux adhérents des 2 clubs.

Avantages / inconvénients

+	-
- Bénéficiaires → appel direct Mairie/C.C.A.S.	<u>Bellevigny</u> :
<u>Bellevigny</u> : Gratuité minibus subv. - Pas d'utilisation V.L. perso.	- Ne fonctionne qu'un jour par semaine. - Coût « réduit » pour le service (personnel communal : gestion planning)
- Chauffeurs 1 semaine/2.	
<u>Achards</u> : Planning informatique sur 2 mois	
- Astreinte 2 j/mois/binôme.	
- Lien social.	

III - Gestion par collectivité territoriale

A - Communauté de Communes ⇒ St Gilles Croix de Vie

48 000 habitants pour 14 communes.

Schéma mis en place : T.A.D (transports à la demande) depuis 11/2016

- Gestion par la communauté de communes avec visa C.C.A.S. de la commune concernée.

- Utilisation d'un prestataire de service (marchés publics = 2 taxis/1 V.T.C.)

Critères d'accès au service

- Soumis à conditions de ressources (Rev.Ref./compo. ménage)
- R.P. sur le pays de St Gilles Croix de Vie.
- Ouvert aux personnes > 70ans ou mobilité réduite ou sans véhicule motorisé ou public fragilisé (R.S.A. – demandeur d'emploi – A.D.P.A. – famille monoparentale- intérim)

Avantages / inconvénients

+	-
- Offre favorable aux bénéficiaires (3 € x2)	- Conditions d'accès limitatives :
- Déficit compensé à 50 % /région.	- 52 trajets/An
- Respect du tissu commercial local.	- 260 inscrits → 68 utilisateurs réguliers/48 000 h
- Règlement intérieur non dérogoratoire.	- Absence de bénévolat (lien social réduit)
- T.A.D. vocation sociale.	

B- Communes : St Gilles Croix de Vie, St Hilaire de Riez, La Gaubretière

De 3 000 à 11 000 habitants

Existence autres moyens de transport.

- Gillo-bus
- Hilagobus
- Cap Vendée La Roche/Cholet

⇒ Service piloté par C.C.A.S

Option commune St Gilles/St Hilaire/La Gaubretière

- Etre isolé – sans moyen de locomotion momentanément ou durablement.

Option commune St Gilles/St Hilaire

Notions de ressources.

- St Gilles - Tarif en fonction de l'avis d'imposition ou de non imposition et de la composition du foyer.
- St Hilaire - Non imposable.

Option commune St Hilaire/La Gaubretière

- Pas de critère d'âge.

Spécificités par commune

St Gilles Croix de Vie

- 70 ans
- Véhicule L.L.D. du C.C.A.S. conduit par agent du C.C.A.S.

St Hilaire de Riez

- Chauffeurs bénévoles avec V.L. perso.
- Appel du bénéficiaire Mairie

La Gaubretière

- Pas de critère de revenu.
- Appel direct du demandeur vers le bénévole

Avantages / inconvénients

+	-
- Lieu social avec bénévoles ou salariés du C.C.A.S.	St Gilles/St Hilaire: Sélection par conditions.
St Gilles: Prise en charge par le C.C.A.S.	
- Tarif en fonction du R.F.R.	

La Gaubretière: Service ouvert.	
- Pas de sélection (âge/revenu)	

IV - Autres schémas

- Commune de Chemillé (49) 6 500 h.
- Département du Lot et Garonne (47)

A - Chemillé

Association qui se démarque par le fait d'être lié à la mairie : centre social (non lié au C.C.A.S)
→ avec deux options.

- 1) T.A.D. : Service individuel
- 2) Minibus : Service collectif

Le T.A.D. → Retraités/Public fragilisé (avec réserves)

- Bénévoles avec V.L. perso.
- Planning semestriel (astreinte 1 sem./6)

Minibus → Mis à disposition du C.S. pour le T.A.D. conduit par des bénévoles.

- ½ journée/semaine (jeudi → courses)

Avantages / inconvénients

+	-
- Gestion par C.S. → décharge des bénévoles de toute contrainte administrative/MO gratuite	- Coût
- 2 types de transport.	- Temps de travail lors du 1 ^{er} R.D.V.
- Lien social (habitants/élus. - Image positive de la commune.	- Etre en veille // aux chauffeurs.

B - C.A.R. 47

- Conduire l'automobile d'un(e) retraité(e)
- Association d'utilité publique
- 3500 adhérents/Hexagone

Motivations

Réduire les accidents : "La personne âgée lâche le volant "

- Améliorer les finances du chauffeur (rémunération: Cesu)

↓

- Contrôle très strict des pilotes.

↓

- Large succès du système = Élargissement dans toute la France.
- Dép.47: 1^{er} prix écharpe d'or.

Avantages / inconvénients

+	-
- Maintien à domicile/Eviter les accidents.	- Réserver aux personnes avec V.L.
- Lien social : Propriétaire V.L. et pilote.	

- Finances du pilote.	
- Système très encadré.	

Se déplacer ne devrait pas être une chance... !

La solidarité c'est aider chacun à porter le poids de la vie et à la rendre plus facile, plus pure, plus aimable - Henri- Frédéric Amiel

Et demain ? Après la mobilité... Développer l'accompagnement informatique de nos seniors afin qu'ils soient connectés et deviennent des « silver surfer ».

Madame Martine REMAUD remercie tout particulièrement Monsieur Daniel VENTALON lequel faisait partie du Conseil des Sages l'an dernier et était l'un des cinq référents. Il continue à aider le Conseil des Sages notamment au travers de l'enregistrement informatique des données, la présentation des « plaques » pour les différents power-point au titre des statistiques, la page de garde du rapport sur ce dossier mobilité.

Elle remercie également Madame Marie-Annick CHARRIER référente pour le Conseil des Sages, Monsieur le Maire et la municipalité pour leur confiance.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil de Sages en son nom personnel et au nom du conseil municipal pour tout le travail effectué depuis 18 mois, à la rencontre des 75 ans et plus, avec un travail d'analyse et de dépouillement et puis ce travail de fourmi réalisé auprès des collectivités locales qui sont représentatives de ce qui existe en la matière.

L'objectif maintenant est que la Commission Affaires Sociales et Solidarité ainsi que le CCAS puissent se saisir de ce dossier pour avancer et étudier les opportunités sur Aizenay en parallèle avec ce qui se fait avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne et le Département.

Il conviendra de pouvoir se poser un certain nombre de questions : quelles conditions d'accès (avec les ressources), l'accompagnement, les subventions possibles, le contrôle ou l'accompagnement des bénévoles pour être sûr que le règlement soit appliqué ou bien que les conducteurs soient en pleine forme pour assurer leurs missions.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil des Sages qu'ils seront amenés à être consultés par la Commission.

2) Présentation du projet du lycée et point d'étape sur le dossier des équipements sportifs

I – Description des équipements

Etablissement de 630 élèves (extensible à 840) implanté au Nord-Ouest d'Aizenay.

Lauréat du concours : CRR Architecture à Beaucozézé (49)

Coût global de l'opération : 32,130 M€

Ouverture : Rentrée 2022

Le projet concerne la construction :

- ❖ d'un lycée général et technologique
- ❖ de 6 logements de fonction
- ❖ D'un complexe sportif
- ✓ Un Lycée 4.0, innovant et ouvert sur le territoire
- ✓ Un Lycée inscrit dans la nature et en phase avec de nouvelles pratiques pédagogiques

II - Calendrier

Remise de l'Avant-Projet Sommaire : **novembre 2018**

Remise de l'Avant-Projet Définitif : **mai 2019**

Dépôt du Permis de Construire : **juin 2019**

Envoi du DCE marche de travaux : **courant décembre 2019**

Choix des entreprises : **mai 2020**

Ordre de service (OS) de démarrage des travaux : **juin 2020**

Fin des travaux : **fin mai 2022**
Mise en service : **1er septembre 2022**

La vidéo en 3D du futur lycée général et technologique d'Aizenay a été visionnée en séance. Monsieur le Maire explique que ce projet du lycée a notamment été retenu de par les aspects sécurité qu'il offrait. En effet les bus passeront par la rocade et les véhicules légers ainsi que les vélos passeront de l'autre côté. Il n'y aura pas de croisement. Ce sont environ 1 000 personnes qui fréquenteront ce site quotidiennement. S'agissant des équipements sportifs, un certain nombre d'associations (le club de basket-ball, de volley-ball, de handball, de badminton, d'escalade, et de gymnastique) ont été rencontrées lors de plusieurs visites. L'assistant à maîtrise d'ouvrage a fait un programme et un cahier des charges qui seront présentés au maître d'œuvre (CRR Architecture de Beaucouzé) le 21 juin 2018.

Monsieur Joël BLANCHARD dit tout d'abord regretter que le Président de l'Association « Pour un Lycée sur le bassin de Vie d'Aizenay » n'ait pas été invité à la conférence de presse qui s'est tenue avant la réunion de présentation.

Monsieur le Maire répond que c'est la région qui a fait les invitations.

Monsieur Joël BLANCHARD explique que ce projet est un beau projet du point de vue notamment de sa conception environnementale : un projet Bois conçu par un cabinet d'architectes plusieurs fois lauréat dans ce domaine. Projet HQE, à énergie positive, s'inscrivant de plain-pied dans le développement durable avec sa structure bois facilement évolutive, projet conservant et valorisant la mare située sur le site.

Cependant la sobriété affichée comme principe par la Région des Pays de Loire pour ce projet à tous niveaux ne doit pas conduire à un projet *a minima* pour les jeunes d'Aizenay et sa région. Monsieur Joël BLANCHARD estime que nos jeunes méritent les mêmes équipements que ceux de l'ensemble de la Région.

Ce projet, en dehors de ses qualités environnementales, n'aura pas l'ampleur architecturale annoncée et ne sera pas un marqueur sur cette entrée d'Aizenay, c'est un projet qui manque d'ambition.

Ce projet aura une capacité d'accueil de 630 élèves, c'est à dire moindre que celle du collège public situé à proximité, son extension n'étant plus envisagée dans l'immédiat.

Dans son organisation interne, ce lycée reste d'un classicisme absolu, avec au final un couloir long de 90 mètres et desservant des salles administratives ou de classes sur sa droite et sur sa gauche et ceci sur 3 étages. Cette architecture ne correspond plus aux besoins pédagogiques d'un lycée du 21^{ème} siècle d'aujourd'hui et de demain.

Dans sa panoplie de formations, il est restreint aux classes de seconde, première et terminales préparant au Baccalauréat. Ce ne sera pas le Lycée préparant aux métiers de demain notamment ceux des métiers de la Vie, du médico-social, de l'accompagnement aux métiers des services à la personne ou préparant à la senior économie dont nous avons tant besoin ni celui de l'apprentissage tout au long de la vie...

Monsieur le Maire répond que Monsieur Joël Blanchard a le droit d'avoir son point de vue mais qu'il ne le partage pas du tout.

Ce futur lycée sera très fonctionnel et évitera des dépenses superflues qu'on peut trouver parfois sur des projets architecturaux non adaptés. Monsieur le Maire souligne qu'on doit se réjouir de la bonne utilisation des deniers publics.

C'est un vrai projet sur un plan environnemental.

Quant à l'agrandissement, ce dernier a été prévu dès le départ du projet avec une extension possible à 830 élèves et a été mentionné sur les plans.

Cette extension est tout à fait envisagée, et la Région l'a rappelée.

S'agissant des formations, on a eu une réponse de la Région qui a été transmise par courrier à Monsieur Joël BLANCHARD et a été rappelée lors de la réunion de présentation. Le rectorat fait également ses choix pédagogiques.

Les remarques que Monsieur le Maire a pu recevoir de la part des citoyens depuis la mise en ligne de la vidéo sont toutes positives. La population est ravie de l'arrivée de cet équipement.

3) Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la partie arrière du Pôle Culturel de l'Espace Villeneuve

CONTEXTE : La commune souhaite continuer sa démarche de restructuration par la création de salles et locaux destinés aux associations tout en engageant simultanément une réflexion d'aménagement sur l'ensemble du site qui lui permettra, ensuite, d'élaborer un programme d'intervention pluriannuel.

PROPOSITION : Confier à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée (ASCLV) une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études de faisabilité permettant de :

- 1) déterminer les conditions techniques, administratives et financière d'aménagement des espaces dédiés aux besoins des associations,
- 2) d'établir un schéma d'orientation général du site avec identification de sous-secteurs avec leurs enjeux de réhabilitation, leur capacité à muter, le phasage de réhabilitation ou d'aménagement avec le coût prévisionnel par phase de travaux.

- ✓ Durée prévisionnelle de l'étude : 6 mois
- ✓ Montant : 13 300 € HT

A la question de Monsieur Joël BLANCHARD qui demande si les associations seront consultées, Monsieur le Maire répond que c'est prévu dans le cadre de cette étude.

4) Point sur les animations proposées lors du passage du Tour de France

Caravane du Tour : 14h21 – Coureurs : 16h21

Samedi 7 juillet

Centre-ville

- Show trial de 10h à 13h, place de l'Eglise
- Boucle à vélo, départ de la maison des vélos à 10h, ouvert à tous

Dimanche 8 juillet

Site de la Baroire (Terrain du futur lycée) de 11h à 18h

- Retransmission de l'étape en direct sur écran géant
- Animations diverses par les associations participantes (simulateur de pêche, spectacle musique et danse, tir à l'arc, jeux de courses...)
- Restauration légère

La ville a été décorée par les services techniques (fleurissement, fanions). Plusieurs vélos stylisés ont été réalisés par les services techniques (Christian DEGRANGE) mais également par l'Outil en Main. Les enfants ont également participé à cette manifestation en réalisant des fleurs géantes en roues de vélos (récupération) repeintes de couleurs vives.

Monsieur le Maire remercie vivement l'ensemble des équipes qui ont participé à l'organisation des animations proposées pour le passage du tour de France.

5) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 a été approuvé.

**

Monsieur Joël BLANCHARD informe le conseil municipal que par courriel en date du 14 juin, le Directeur général des Services a informé les membres du Groupe Minoritaire, que les documents comptables de l'OGEC sont à leur disposition pour consultation en Mairie. Monsieur Joël BLANCHARD dit juste regretter qu'il ait fallu un an de procédure pour en arriver là.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

1 – Modification de la composition des commissions municipales

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'afin d'éclairer le Conseil Municipal dans ses décisions, des commissions peuvent être instituées pour étudier différents dossiers suivant leur domaine de compétence et faire des propositions.

Suite à l'installation de Madame Laëtitia DAVIET en lieu et place de Monsieur Bernard BEYER, il est proposé de revoir la composition des commissions modifiées par délibération en date du 19 décembre 2017.

Différentes commissions sont proposées au Conseil Municipal :

Liste des Commissions
Commission Finances
Commission Urbanisme, Développement durable et Déplacement
Commission Enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Inter génération
Commission Sport
Commission Patrimoine Communal, Accessibilité et Sécurité des bâtiments
Commission Développement Economique, Commerce, Artisanat et Emploi
Commission Affaires Scolaires et Transports Scolaires
Commission Affaires Culturelles
Commission Agriculture, Milieu Rural, Voirie, sentiers et chemins ruraux
Commission Affaires Sociales et Solidarité
Commission Tourisme et Valorisation du Patrimoine
Commission Environnement et Gestion des Déchets
Commission Communication et Animations

Monsieur le Maire est membre de droit de chacune des Commissions.

Afin de répartir au mieux les responsabilités sur l'ensemble des Commissions, hormis pour la Commission « Finances », le nombre d'élus peut aller jusqu'à 7 et comprendra 1 membre du groupe minoritaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur la désignation des commissions ainsi que leur composition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les propositions des différentes instances et de leur composition,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de la composition des commissions suivantes pour la durée du mandat comme suit :

Liste des Commissions	Membres qui composent la commission
Commission Finances	Franck ROY – Marie-Annick CHARRIER - Christophe ROBRETEAU - Sandrine BELLEC - Serge ADELEE - Françoise MORNET - Philippe CLAUTOUR - Marcelle TRAINEAU – Christophe GUILLET - Joël BLANCHARD

Commission Urbanisme, Développement durable et Déplacement	Christophe GUILLET - Patrick LAIDIN - Claudie BARANGER – François MÉNARD - Bernard PERRIN – Nicolas LE GOFF
Commission Enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Inter génération	Marie-Annick CHARRIER - Sandrine BELLEC - Serge ADELEE - Cindy BESSEAU - Claudie BARANGER - Isabelle GUERINEAU – Audrey DELANOË
Commission Sport	Christophe ROBRETEAU - Claudie BARANGER - Dany RABILLER - Christophe GUILLET - Isabelle GUERINEAU - Nicolas LE GOFF
Commission Patrimoine Communal, Accessibilité et Sécurité des bâtiments	Christophe ROBRETEAU - Patrick LAIDIN - Marcelle TRINEAU - Emmanuel GARNON - Roland URBANEK - Geneviève COUTON – Nicolas LE GOFF
Commission Développement Economique, Commerce, Artisanat et Emploi	Sandrine BELLEC - Emmanuel GARNON - Bernard PERRIN - François MÉNARD - Dany RABILLER - Stéphanie DELAS - Joël BLANCHARD
Commission Affaires Scolaires et Transports Scolaires	Serge ADELÉE - Marie-Annick CHARRIER - Françoise MORNET - Geneviève COUTON - Dany RABILLER - Éric PAQUET
Commission Affaires Culturelles	Françoise MORNET - Geneviève COUTON - Marie-Cécile BROCHARD - Stéphanie DELAS – Isabelle LOQUET – Julie PERRAUDEAU - Nicolas LE GOFF
Commission Agriculture, Milieu Rural, Voirie, sentiers et chemins ruraux	Philippe CLAUTOUR - Didier VERDON - Christophe ROBRETEAU - Marie-Cécile BROCHARD - Isabelle GUERINEAU – Bernard PERRIN – Eric PAQUET
Commission Affaires Sociales et Solidarité	Marcelle TRINEAU - Philippe CLAUTOUR - Cindy BESSEAU - Geneviève COUTON - Marie-Cécile BROCHARD - Stéphanie DELAS – Laëtitia DAVIET
Commission Tourisme et Valorisation du Patrimoine	Roland URBANEK - Didier VERDON - Isabelle LOQUET - Isabelle GUERINEAU - Marie-Cécile BROCHARD - Audrey DELANOË
Commission Environnement et Gestion des Déchets	Claudie BARANGER - Emmanuel GARNON - Cindy BESSEAU - Christophe GUILLET – Julie PERRAUDEAU - Joël BLANCHARD
Commission Communication et Animations	Roland URBANEK - Isabelle LOQUET - Dany RABILLER – François MÉNARD Françoise MORNET - Audrey DELANOË

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

ABSTENTION : 0

2 – CCAS – Élection des membres issus du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 avril 2014 a fixé le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à 12.

En application de l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS est élue par le Conseil Municipal selon les modalités définies à l'article R123-8 du même code. Monsieur le Maire est Président de Droit du CCAS.

Le Conseil Municipal, lors de la même séance du 29 avril 2014, avait désigné comme membres élus du Conseil d'Administration du CCAS les élus suivants :

- Marcelle TRAINÉAU
- Cindy BESSEAU
- Geneviève COUTON
- Marie-Cécile BROCHARD
- Stéphanie DELAS
- Bernard BEYER

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Bernard BEYER a démissionné de son mandat de Conseiller Municipal en date du 5 avril 2018.

Par conséquent, comme le prévoit l'Article R123-9 du code de l'Action Sociale : « *Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.*

Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section ».

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir procéder à une nouvelle élection de ses représentants au Conseil d'Administration du CCAS.

Il est fait part de la liste des candidatures suivantes :

- Marcelle TRAINÉAU
- Cindy BESSEAU
- Geneviève COUTON
- Marie-Cécile BROCHARD
- Stéphanie DELAS
- **Laëtitia DAVIET**

Vu la délibération en date du 29 avril 2014 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS à 12, étant entendu que la moitié est élue par le Conseil Municipal soit **6**,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R123-7 à 9,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Sont élus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale avec 28 voix pour la liste des candidatures ainsi présentée :

- **Marcelle TRINEAU**
- **Cindy BESSEAU**
- **Geneviève COUTON**
- **Marie-Cécile BROCHARD**
- **Stéphanie DELAS**
- **Laëtitia DAVIET**

Direction Générale

3 – Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) :

« Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président. ».

En application des dispositions précitées, cette commission a été créée par délibération du Conseil communautaire du 28 mai 2018 qui a déterminé sa composition comme suit :

	NOMBRE REPRESENTANTS	DE
AIZENAY	2	
APREMONT	1	
BEAUFOU	1	
BELLEVIGNY	1	
FALLERON	1	
GRAND'LANDES	1	
LA CHAPELLE PALLUAU	1	
LA GENETOUZE	1	
LE POIRE SUR VIE	2	
LES LUCS SUR BOULOGNE	1	
MACHE	1	
PALLUAU	1	
ST DENIS LA CHEVASSE	1	
ST ETIENNE DU B.	1	
ST PAUL MONT P.	1	

Monsieur le Maire explique que les membres de la CLECT doivent être des conseillers municipaux, désignés par leur conseil municipal. L'article L.2121-33 du CGCT prévoit en effet que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

Pour la commune d'Aizenay, le nombre de représentants est de 2.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Monsieur le Maire se porte candidat ainsi que Monsieur Joël BLANCHARD.

Il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Franck ROY, Maire

- Joël BLANCHARD

sont désignés pour représenter la commune d'Aizenay à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0

Direction Générale

4 – Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite aux orientations fixées par le parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiales pour 2001), l'article 144 de la Loi de Finances 2012 a institué un mécanisme national de péréquation horizontale, appelé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.).

Pour l'année 2018, l'État a notifié à la communauté de communes Vie et Boulogne le montant de l'enveloppe F.P.I.C. attribuée au niveau de l'ensemble intercommunal qui s'élève à 1 160 962 €.

Trois modes de répartition du F.P.I.C. peuvent s'opérer entre l'EPCI et ses communes membres :

1°) Une répartition dite « de droit commun », qui ne nécessite aucune délibération de la collectivité. La répartition de droit commun s'effectue en deux temps. Dans un premier temps, elle s'effectue entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF), puis, entre chacune des communes en fonction du potentiel financier par habitant et de leur population.

2°) Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » : cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI dans un délai de 2 mois. Dans ce cas, le prélèvement et/ou le reversement sont dans un premier temps répartis entre l'EPCI, d'une part, et ses communes membres, d'autre part, librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun. Dans un second temps la répartition du F.P.I.C entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisées par la loi, c'est-à-dire en fonction de leur population, de l'écart entre le revenu par habitant de ses communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal et du potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance du potentiel fiscal/financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ses communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par

habitant sur le territoire de l'EPCI, auxquels peuvent s'ajouter d'autres critères de ressources ou de charges choisis par le conseil communautaire. Le choix de la pondération de ces critères appartient à l'organe délibérant. Toutefois, ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun ; ni de minorer de plus de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

3°) Opter pour une répartition « dérogatoire libre », qui permet de décider d'une nouvelle répartition du prélèvement ou du reversement, suivant des critères propres à l'EPCI., sans aucune règle particulière. Pour cela, l'organe délibérant de l'EPCI doit :

- soit délibérer à l'unanimité dans un délai de deux mois suivant la notification du prélèvement et du reversement ;

- soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI.

A défaut de délibération des conseils municipaux dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Comme chaque année, c'est cette dernière option qui a été approuvée par le conseil communautaire du 28 mai 2018, en répartissant la totalité du F.P.I.C uniquement entre les communes membres en utilisant les critères appliqués à la dotation de solidarité communautaire.

La répartition approuvée par le conseil communautaire est la suivante :

Communes	Répartition en euros
AIZENAY	218 074 €
APREMONT	56 978 €
BEAUFOU	49 211 €
BELLEVIGNY	137 062 €
FALLERON	49 885 €
GRAND'LANDES	28 743 €
LA CHAPELLE PALLUAU	32 676 €
LA GENETOUZE	49 748 €
LE POIRE SUR VIE	202 157 €
LES LUCS SUR BOULOGNE	96 792 €
MACHE	43 954 €
PALLUAU	31 889 €
ST DENIS LA CHEVASSE	69 514 €
ST ETIENNE DU B.	64 214 €
ST PAUL MONT P.	30 065 €

TOTAL 1 160 962 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Joël BLANCHARD explique que Le FPIC n'a pas, pour seule vocation, à être intégralement reversé aux communes. Selon les conditions fixées par le Parlement en 2011, le reversement intégral n'est qu'une des possibilités. La part EPCI (30 pour cent) pourrait être mise à profit pour financer des projets d'intérêt communautaire.

Comme le groupe Minoritaire l'avait annoncé l'an passé au Conseil Communautaire du 17 juillet 2017 et en l'absence d'inflexions communautaires au niveau social ou au niveau de projets liés à la transition énergétique mais aussi devant le refus du Conseil Communautaire d'accéder à

leur proposition de fléchage des aides versées aux communes, à l'instar de ce que font maintenant l'État, la Région et le Département, son collègue Monsieur Pierre-Marie GUICHOUX du Poiré Sur Vie et lui-même ont voté NON à la répartition du FPIC telle que proposée lors du Conseil communautaire du 29 mai 2018.

Monsieur Dany RABILLER demande aux membres du Groupe Minoritaire s'ils ont fait le travail de voir ce que les communes membres ont réalisé au niveau social et environnemental. Monsieur Joël BLANCHARD répond que là n'est pas la question. Il faut pouvoir laisser cet argent à la Communauté de Communes pour qu'elle puisse développer des actions dans ce domaine.

Monsieur Dany RABILLER interpelle Monsieur Joël BLANCHARD sur le fait que finalement, si les communes font plus pour l'écologie et le social individuellement que la Communauté de Communes ce serait donc moins bien ? Monsieur Joël BLANCHARD répond que c'est un point de vue.

Monsieur le Maire rappelle que le FPIC est une recette de fonctionnement qui ne doit pas être affectée à une dépense particulière (règle de non affectation des recettes aux dépenses) car ceci n'est pas légal. Les 218 000 €, qui sont des recettes de fonctionnement, seront utilisés pour différentes actions en matière d'environnement et en matière culturelle.

Monsieur Joël BLANCHARD propose au Conseil Municipal de voter pour une répartition de droit commun et contre une répartition dite « dérogatoire libre » reversant la totalité du FPIC aux communes, cette dernière devant être votée à l'unanimité du Conseil communautaire ce qui n'a pas été le cas

Monsieur Joël BLANCHARD demande un amendement à cette délibération. Monsieur le Maire répond par la négative en expliquant qu'elle restera rédigée ainsi.

Monsieur le Maire rappelle que c'est le code général des collectivités territoriales (CGCT) qui donne au Maire la maîtrise de l'ordre du jour.

Il conclut en expliquant que la question qui est posée ce soir est de savoir si nous sommes d'accord ou pas sur cette répartition selon le mode dérogatoire libre.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 mai 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la répartition présentée ci-dessus du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (F.P.I.C) pour l'année 2018.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : OUI : 23 NON : 5 ABSTENTION : 0

Service Finances

5 – Demande de subvention pour la Réhabilitation de l'Espace Villeneuve - Pôle culturel dans le cadre du Contrat « Territoires-Région » CTR 2017-2020

Monsieur le Maire explique que :

- considérant le contenu du diagnostic du territoire Vie et Boulogne, les enjeux de son développement et de son attractivité, et la stratégie qui animera les actions menées par la Communauté de communes dans les années à venir,
- considérant que les projets structurants du territoire ont été définis sur la base des thématiques de la transition énergétique des bâtiments communautaires, du soutien au développement de la pratique sportive, du soutien à la diffusion et à l'accès de proximité à la culture et du soutien à l'attractivité des centre-bourgs,
- considérant les modalités de mise en œuvre de la convention du Contrat « Territoire-Régions » détaillées dans le contrat annexé,
- considérant la synthèse des projets représentant un montant global prévisionnel de travaux de 15 603 185 € pour lesquels les crédits régionaux participent pour un montant global de 2 280 000 € :

REPARTITION DE L'ENVELOPPE DE LA REGION

REPARTITION DE L'ENVELOPPE	AIDES DE LA REGION	TAUX
Thématique 1 : transition énergétique des bâtiments communautaires	578 800 €	25,4 %
Thématique 2 : Soutien au développement de la pratique sportive	499 700 €	21,9 %
Thématique 3 : Soutien à la diffusion et à l'accès de proximité à la culture	681 500 €	29,9 %
Thématique 4 : Soutien à l'attractivité des centre-bourgs	520 000 €	22,8 %
TOTAL	2 280 000 €	

Considérant le projet éligible de la réhabilitation de l'Espace Villeneuve - Pôle culturel, localisé sur la commune d'Aizenay pour un montant total de travaux (honoraires compris) de 2 607 407 € et un montant de subvention alloué de 325 000 €.

ACTIONS ET PROJETS	ANNÉE DE L'ACTION	MONTANT HT	TAUX DE PRISE EN CHARGE	SUBVENTION REGION
Thématique 3 : Soutien à la diffusion et à l'accès de proximité de la culture				
Réhabilitation de l'Espace Villeneuve - Pôle culturel	2017/2018	2 607 407 €	12,46 %	325 000 €

Et dont le plan de financement s'établit ainsi :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 mars 2018 approuvant le contrat « Territoire-Région » CTR 2017-2020 ;

DEPENSES			RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant
Maitrise d'œuvre travaux	148 470,46 €	178 164,55 €	Région - Contrat territoire	325 000,00 €
Travaux de réhabilitation	1 835 209,00 €	2 202 250,80 €	Région (hors contrat)	60 000,00 €
Maitrise d'œuvre équipements scéniques	40 942,44 €	49 130,93 €	Département - Contrat territoire	315 000,00 €
Equipements scéniques	434 921,68 €	521 906,02 €	Département (hors contrat)	84 796,50 €
Mission SPS,CT et SSI	21 194,80 €	25 433,76 €	Etat - DETR	304 000,00 €
Maîtrise d'œuvre Equipements médiathèque	4 680,00 €	5 616,00 €	EUROPE - Programme LEADER	46 000,00 €
Equipements médiathèque	46 608,45 €	55 930,14 €	CNC	50 000,00 €
Aménagement extérieur du parvis	65 841,84 €	79 010,21 €	DRAC	70 897,00 €
Autres travaux (raccordement....)	9 538,60 €	11 446,32 €	SYDEV	52 425,00 €
			CAF	29 439,00 €
			COMMUNE	1 791 331,22 €
TOTAL	2 607 407,27 €	3 128 888,72 €	TOTAL	3 128 888,72 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une aide au titre du contrat « Territoire-Région » CTR 2017-2020 passé entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté de Communes Vie et Boulogne, pour l'opération de réhabilitation de l'Espace Villeneuve-Pôle culturel,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme

6 – Lancement de la procédure de désaffectation en vue de l'aliénation de chemins ruraux ou portion de chemins ruraux à la Bernardière, la Chavechère, la Quatorzane et les Vallées

Monsieur Philippe CLAUTOUR informe le Conseil Municipal des démarches effectuées afin de régulariser certains chemins ruraux aujourd'hui désaffectés.

Plusieurs chemins ruraux ou portions de chemins ruraux sont concernés :

- La Bernardière ;
- La Chavechère ;
- La Quatorzane ;
- Les Vallées.

Monsieur Philippe CLAUTOUR précise qu'un chemin rural ne peut être cédé que s'il n'est plus affecté au public. Est considéré comme désaffecté un chemin non entretenu par la commune depuis de nombreuses années et qui n'est plus régulièrement utilisé.

Ces chemins ruraux ou portions de chemins ruraux sus-évoqués, ne font plus l'objet d'une utilisation publique, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L161-10 du Code Rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Une enquête préalable à l'aliénation d'un chemin rural doit être réalisée conformément au code des relations entre le public et l'administration et selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État (art. L 161-10-1). Ces modalités ont été précisées par le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Concernant la Chavechère, Monsieur Nicolas LE GOFF demande si la cession de ce terrain préserve un « droit de passage » pour la vigne qui débouche sur ce chemin. Les membres du Groupe Minoritaire demandent à ce que ce droit de passage soit intégré dans l'acte de cession.

Monsieur Philippe CLAUTOUR répond qu'il attend le retour de Madame BERNARD. Monsieur Joël BLANCHARD répond qu'elle a envoyé un mail hier mais Monsieur Philippe CLAUTOUR dit ne pas l'avoir reçu.

Monsieur le Maire intervient pour indiquer que bien évidemment on ne laissera pas une parcelle enclavée et que cela devra être intégré dans l'acte.

Par ailleurs, Monsieur Nicolas LE GOFF signale que des travaux de creusement d'un trou d'eau sur cette partie communale ont débuté hier. Il demande qui est le commanditaire de ces travaux et s'il bénéficie de l'autorisation de la commune. Monsieur Philippe CLAUTOUR répond que c'est Monsieur le Maire qui a donné son accord par courrier afin de ne pas retarder leurs travaux.

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe CLAUTOUR,

Vu l'article L161-10 du Code Rural,

Vu l'avis favorable de la commission agriculture, milieu rural, voirie, sentiers et chemins ruraux du 1^{er} juin 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Constate la désaffectation des chemins ruraux ou portion de chemins ruraux, identifiés sur les plans joints en annexe,
- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L161-10 du Code Rural,
- Demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

ABSTENTION : 0

Service Urbanisme

7 – Cession d'un ensemble de parcelles situé au Hameau de la Minoterie

Monsieur Christophe GUILLET informe le Conseil Municipal que la commune possède deux parcelles à bâtir dans le secteur de la Pénrière. Il s'agit des lots N°47 et 48 du lotissement le Hameau de la Minoterie, pour lequel le budget annexe a été clôturé lors de l'approbation du compte administratif 2016 (délibération 2-3 du 28 mars 2017).

Numérotation « lotissement le Hameau de la Minoterie » clôturé	Parcelles concernées	Adresse	Superficie
Lot 47	ZK 419, 424 et 426	12 rue Jean Ferrat	580 m ²
Lot 48	ZK 414 et 422	14 rue Jean Ferrat	627 m ²

Cette réserve foncière avait été conservée comme potentiel d'extension de l'école de la Pénrière.

Il s'avère que les parcelles ZK 419, 424 et 426 (anciennement lot n°47) ne paraissent pas propices à l'extension de l'école et qu'elles pourraient ainsi être vendues.

Monsieur Christophe GUILLET propose de conserver les parcelles ZK 414 et 422 (anciennement lot n°48) et de procéder à la cession des parcelles ZK 419, 424 et 426 (anciennement lots n° 47) pour le prix de 84 €/m² net vendeur soit 48 720 € net vendeur.

A la question de Monsieur Joël BLANCHARD qui demande ce qu'il en est pour la parcelle numéro 48, Monsieur Christophe GUILLET répond qu'elle ne sera pas vendue. Elle reste propriété de la commune pour une éventuelle extension de l'école de la Pénrière ou de son parking.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 14 mai 2018,

Vu le permis d'aménager 085 003 10 R005, notamment la modification n°2 autorisée par arrêté en date du 11 janvier 2013,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition de cession d'un ensemble de parcelles : ZK 419, 424 et 426 d'une superficie globale de 580 m²,
- Décide de fixer le prix à 84 €/m² net vendeur soit 48 720 € net vendeur,
- Dit que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs,
- Dit que le paiement interviendra le jour de la signature des actes notariés. Les signatures des actes doivent avoir lieu en l'étude de Maître BROSSET, Notaire à Aizenay,
- Dit que le budget annexe « lotissement le Hameau de la Minoterie » ayant été clôturé par délibération en date du 28 mars 2017, le produit de la vente sera versé au budget principal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0

8 – Marché de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale - Avenants aux lots n°1, 5 et 6 - Autorisation de signature

Madame Françoise MORNET informe le Conseil Municipal que dans le cadre des marchés de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale, passés selon une procédure adaptée pour un montant total global (lots n°1 à 7) de 438 601,68 € HT, soit 526 322,02 € TTC, il y a lieu de signer des avenants afin de prendre en compte des travaux en moins-value/ plus-value.

Il est donc proposé d'adopter ces avenants comme suit :

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
1- Éclairage scénique	SONO WEST 35132 VEZIN LE COQUET	60 853,00	+ 4 890,00	65 743,00	78 891,60
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : +8,04%					
Objet de l'avenant n°1 : - Ajout fermeture régie de scène Grande Salle ; - Ajout 2 tables bois en régie de scène Grande Salle.					

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
5- Équipement cinéma	CINE SERVICE 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	134 658,00	+ 180,00	134 838,00	161 805,60
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : +0,13%					
Objet de l'avenant n°1 : Pose et réglage des kits 3D.					

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
6- Sièges cinéma	KLESLO 39004 LONS-LE-SAUNIER Cedex	34 307,18	- 5 143,10	29 164,08	34 996,90 €
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : - 14,99%					
Objet de l'avenant n°1 : - Suppression des portes gobelets. - Suppression de sièges amovibles. - Remplacement de 4 sièges amovibles par des sièges fixes.					

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la délibération en date du 30 janvier 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale,

Vu la délibération en date du 22 mai 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot n°3.

Vu les marchés de travaux pour les lots n°1 « Éclairage scénique », 5 « Équipement cinéma » et 6 « Sièges de cinéma »,

Vu le Budget Principal 2018,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les avenants aux lots n°1 « Éclairage scénique », 5 « Équipement cinéma » et 6 « Sièges de cinéma » au marché de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale,

- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

ABSTENTION : 0

Direction Générale

9 – Expérimentation du processus de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique – Adhésion avec le Centre de Gestion de la Vendée

Monsieur le Maire expose :

L'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle prévoit que les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes administratifs relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 18 novembre 2020.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le Centre de Gestion de la Vendée s'est porté volontaire pour cette expérimentation et a été inscrit sur l'arrêté du 2 mars 2018 précisant les modalités de mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire. Le Centre de Gestion souhaite de cette manière se positionner en tant que « tiers de confiance » auprès des élus-employeurs et de leurs agents.

La mission de médiation préalable obligatoire est assurée par le Centre de Gestion de la Vendée sur la base de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, au titre du conseil juridique.

Le Centre de Gestion propose donc aujourd'hui aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent d'adhérer à cette expérimentation de médiation préalable obligatoire, qui est intégrée aux missions additionnelles et ne donnera donc pas lieu, en cas de mise en œuvre, à une facturation spécifique.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer favorablement, eu égard aux avantages que présente cette nouvelle procédure, à savoir :

- A la différence d'un procès, où il y a toujours un «gagnant» et un «perdant», la médiation permet à l'employeur de ne pas rompre le lien avec son agent, de lever les incompréhensions et d'expliquer dans un cadre apaisé la position de chacun ; le recours contentieux a immédiatement pour effet de cristalliser le litige, voire de le durcir. En cela la médiation permet de poursuivre la relation de management et en acceptant le principe renforce l'image sociale de l'employeur.

- L'employeur peut éviter un procès long et coûteux en temps et en frais de justice : on constate souvent que l'explication d'une décision par un tiers de confiance permet aux agents de mieux en comprendre le sens et de mieux les accepter. Ceci est un atout considérable de la médiation par rapport à un recours administratif, dont l'issue est toujours suspectée de partialité par les administrés car c'est au final toujours la même administration qui se prononce.

- La médiation peut aussi être un facteur de progrès pour l'employeur en termes d'organisation et de management car on constate parfois qu'avec l'aide du tiers indépendant et extérieur, elle est l'occasion de détecter des dysfonctionnements dont personne n'avait réellement conscience et qui, une fois corrigés, permettent d'améliorer globalement et durablement la gestion du personnel.

- Les contraintes d'une médiation pour l'employeur public sont quasi nulles : le principe de la médiation étant le libre consentement des parties, l'administration peut y mettre un terme à tout moment (art. L. 213-6 du code de justice administrative) ; une médiation ne peut par ailleurs jamais aboutir à faire accepter par l'administration des concessions qu'elle ne peut légalement consentir (art. L. 213-3); elle est peu mobilisatrice en moyens humains car une grande partie des échanges peut se faire par écrit ; enfin, la durée moyenne des médiations ne dépasse généralement pas 3 mois, ce qui est très court par rapport aux 18 mois de délai de jugement moyen qui sont encore constatés devant les tribunaux, sans compter l'éventualité d'un appel et d'un pourvoi en cassation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu le code de Justice administrative,

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,
Vu l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du 27 novembre 2017 et 26 mars 2018 instituant la médiation préalable obligatoire et autorisant le président du Centre de Gestion à signer une convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire,

Monsieur Joël BLANCHARD rappelle à Monsieur le Maire, qu'il est Directeur Général Adjoint (DGA) de la Maison des Communes (Direction élus et collectivités locales).

Le Centre de gestion est l'une des 6 entités juridiques certes distinctes mais regroupées au sein de la Maison des Communes et qui « travaillent ensemble au service des collectivités, des élus et de leurs agents » ainsi qu'énoncé sur son site.

Monsieur Joël BLANCHARD demande alors à Monsieur le Maire, comment il pourra, en certaines occasions, être juge et partie.

Monsieur le Maire répond qu'il ne fait pas partie du dispositif et donne la parole à Monsieur Jean-François MIGNET, Directeur Général des Services afin qu'il puisse faire part, en tant que professionnel, de ses attentes d'un tel dispositif dans le cadre du management des agents municipaux.

Le Directeur Général des Services explique que l'on s'efforce de mener au sein de la commune une médiation en interne dès qu'on le peut et dans la mesure du possible mais également avec les représentants du personnel en dehors d'un contexte syndical.

On s'appuie aussi en externe sur les compétences du centre de gestion comme par exemple le recours à un psychologue du travail pour déverrouiller certaines situations. L'efficacité de ces démarches est reconnue par la direction et les agents de la collectivité. On y voit un plus, quand on parle de qualité de vie au travail. Le dialogue social se fait au quotidien et on n'attend pas les comités techniques pour instaurer un dialogue social.

Monsieur Joël BLANCHARD explique qu'il ne semble pas pour les membres du Groupe Minoritaire, opportun, pour Aizenay, d'adhérer à cette expérimentation.

Monsieur Dany Rabiller s'étonne du fait que le groupe minoritaire se positionne contre un dispositif qui, comme l'a expliqué le Directeur Général des Services, ne peut qu'être bénéfique pour les agents de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les centres de gestion ont été créés par la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et qu'en matière de ressources humaines ils ont une compétence générale.

Il précise que la Commune d'Aizenay doit obligatoirement être affiliée au centre de gestion car nous avons moins de 350 agents.

À ce titre, la Commune peut bénéficier de l'ensemble des services proposés.

Monsieur le Maire rappelle également que le Centre de Gestion est géré par un conseil d'administration composé d'élus qui prend les décisions et auquel les Directeurs Généraux Adjointes n'appartiennent pas.

Monsieur le Maire souligne que le dispositif de médiation proposé par le Centre de Gestion a été confié à deux personnes qui sont formées et visées par un arrêté pour le suivi de cette médiation préalable : le Directeur Général des Services du centre de gestion et la Directrice Générale Adjointe en charge de la Fonction Publique Territoriale.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle qu'aucun texte en vigueur n'interdit à un DGA de centre de gestion d'être Maire et d'être Vice-Président d'une Communauté de Communes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique ;

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, et tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette procédure.

VOTE : OUI : 23 NON : 0 ABSTENTION : 5
Ressources humaines

10 – Modification tableau des effectifs – Filière technique – Service hygiène et propreté

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les missions d'un adjoint technique au service hygiène et propreté ont évolué. Son temps de travail a de ce fait augmenté. L'agent concerné a donné son accord ;

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier son temps de travail soit 35h00 au lieu de 33h00 à compter du 1^{er} juillet 2018.

Cadre d'emploi et grade	SUPPRESSION	CREATION
Adjoint technique	1 poste à 33/35 ^{ème}	1 poste à 35/35 ^{ème}

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 juin 2018,

Considérant la nécessité de réexaminer le nombre d'heures attribué à l'agent communal pour assurer ses missions au sein du service hygiène et propreté

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de supprimer un poste d'adjoint technique à 33/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint technique à 35/35^{ème} ;
- décide d'appliquer cette modification à compter du 1^{er} juillet 2018,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire

VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0

Ressources humaines

11 – Modification tableau des effectifs – Filière technique – service restaurant municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent du restaurant municipal, dont le temps de travail est annualisé est plus proche de 18 heures hebdomadaire que de 17h00 hebdomadaire. Ce dépassement est rémunéré en heures complémentaires. Il convient donc de régulariser la situation.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier son temps de travail soit 18h00 au lieu de 17h00 à compter du 1^{er} juillet 2018 ; puis de modifier son grade d'emploi dans le cadre des avancements de grade 2018 à partir du 1^{er} novembre 2018.

Cadre d'emploi et grade	SUPPRESSION	CREATION
Adjoint technique	1 poste à 17/35 ^{ème}	1 poste à 18/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (au 01/11/2018)	1 poste à 17/35 ^{ème} (délibération du 24 avril 2018)	1 poste à 18/35 ^{ème}

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 juin 2018,

Considérant la nécessité de réexaminer le nombre d'heures attribué à l'agent communal pour assurer ses missions au sein du service restaurant municipal.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de supprimer un poste d'adjoint technique à 17/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint technique à 18/35^{ème} ;
- décide de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 17/35ème (créé par la délibération n°19 du 24 avril 2018 relative aux avancements de grade pour l'année 2018) et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 18/35^{ème} ;
- décide d'appliquer cette modification à compter du 1^{er} juillet 2018 ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

ABSTENTION : 0

QUESTION ORALE

« Monsieur le Maire,

Le 16 novembre 2017 nous alertions le Commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique relative à la construction d'importants silos de stockage de céréales et d'engrais sur le site de la CAVAC à la Guédonnière.

Nous mentionnions notamment que :

"Le risque incendie (ou explosion d'une cellule) n'est pas négligeable puisque ce risque est classé "Modéré" et l'enquête dresse la liste des incendies dans ce type d'établissement, finalement assez répandus. Ces incendies nécessitent à chaque fois le déploiement d'importants moyens de lutte contre l'incendie.

Des émissions atmosphériques peuvent se produire en cas de décomposition des engrais suite à un incendie dans le bâtiment de stockage. Le risque pour Aizenay n'est donc pas neutre".

L'accident survenu dans un silo dans la banlieue de Strasbourg le 6 juin dernier montre que ces risques sont bien réels.

Quelles mesures comptez-vous prendre, Monsieur le Maire, afin de vous assurer que ces risques sont maîtrisés par l'exploitant ceci avant d'autoriser la mise en exploitation du site ?

Par ailleurs nous vous saurions gré de bien vouloir porter à la connaissance de la population le plan de prévention aux risques (et d'évacuation) mis en place en cas d'incident ou d'accident. Nous rappelons que plus de 1000 élèves (et bientôt de 1500 à 2000 élèves) sont scolarisés dans une zone de relative proximité située dans l'axe des vents dominants en provenance de la direction du site.

Les conseillers municipaux "Avec Vous Aizenay Autrement" »

REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE :

RAPPEL SUR LA PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION au titre des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

- Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter après extension, une installation de stockage de céréales au lieu-dit la Grande Nouette a été déclaré complet le 08/09/2017

Le dossier de demande d'autorisation présentée par la coopérative agricole CAVAC, comporte en plus des pièces administratives traditionnelles plusieurs études :

- ✓ L'étude d'impact (Etude initiale de l'environnement, impacts environnementaux, volet santé publique, effets temporaires, synthèse des mesures et des coûts associés à l'évitement, la réduction ou à la compensation des impacts de leur suivi...)
 - ✓ L'étude de dangers (Méthodologie de l'analyse des risques, présentation du projet et de son environnement, analyse préliminaire des risques, étude détaillée de réduction des risques, moyen de prévention et d'intervention...)
 - ✓ La Notice Hygiène et sécurité...
- L'enquête publique a été menée du 20 octobre au 20 novembre 2017.

L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- Suite au déroulement de l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur a été remis le 15 décembre 2017.

Le Commissaire enquêteur, dans ses conclusions et avis, s'appuie sur l'avis de l'autorité environnementale du 14 septembre 2017 :

« L'autorité environnementale précise que les principaux enjeux identifiés concernent les risques d'explosion (tour de manutention ainsi que les cellules et boisseaux de stockage de céréales), d'incendie (du séchoir ou d'une cellule de stockage de céréales), de toxicité (en cas de décomposition d'engrais à la suite d'un incendie dans leur bâtiment d'entreposage) et d'ensevelissement (en cas de rupture d'une cellule de stockage des silos).

L'étude de dangers a conclu de manière globale à un risque acceptable en considérant l'étendue limitée des effets à l'extérieur du site.

Globalement, l'autorité environnementale a constaté que le dossier présente de façon claire le projet et les enjeux identifiés.

Compte-tenu de sa nature et de sa localisation, le projet comporte des enjeux environnementaux limités. Les études d'impact et de danger permettent d'appréhender les effets et les conséquences de l'installation sur l'ensemble des composantes environnementales, elles sont proportionnées aux enjeux. Les mesures envisagées pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients du projet sont adaptées à ces enjeux.

LA REPONSE TECHNIQUE DU DIRECTEUR D'EXPLOITATION DE LA CAVAC :

Il faut apporter quelques précisions au sujet du récent accident de Strasbourg :

1. Le silo strasbourgeois se situe dans une zone urbanisée.
2. Ce silo, de construction relativement ancienne, ne répond pas aux normes de construction les plus récentes appliquées au silo d'Aizenay.
3. Pour les accidents éventuels évoqués, une étude de réduction des risques détaillée est menée. De cette étude découle les mesures à prendre en terme de maîtrise des risques. La mise en place de ces mesures sera effective dès le début de l'exploitation des installations.

A la suite de ce processus, les nouvelles installations d'Aizenay représentent le plus faible niveau de gravité possible dans le niveau de criticité. L'ensemble des événements étudiés seront rares grâce aux moyens de prévention mis en place, et de faible gravité.

Il faut également préciser que les zones d'effet de ces accidents ne sortiraient du site que de quelques mètres sur des terres agricoles, par conséquent non habitées »

SUR VOTRE INTERROGATION RELATIVE AUX MESURES A PRENDRE AVANT D'AUTORISER LA MISE EN EXPLOITATION DU SITE :

Je vous rappelle que la demande d'autorisation formulée par la CAVAC, est déposée au titre des **ICPE (INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)**.

C'est à ce titre que l'Etat et non le Maire, prendra son arrêté d'autorisation après avis du CODERST (Conseil Départemental de l'environnement et des Risques sanitaires et technologiques)

SUR LA QUESTION RELATIVE A LA PREVENTION DES RISQUES ET D'EVACUATION

Le DICRIM ([Le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs](#)) indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Il est obligatoire pour toutes les communes de Vendée depuis le classement du département en sismicité modéré 3 (1^{er} mai 2011).

Ce DICRIM est disponible pour chaque habitant sur le site Internet de la Ville.

Enfin, je vous informe que les procédures de confinement et d'évacuation sont obligatoires pour chaque établissement scolaire situé sur la Commune et sont strictement respectées par chaque responsable d'établissement.

Séance levée à 22h23

À Aizenay,
Le secrétaire de séance,
François MÉNARD

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 15/05/2018 AU 11/06/2018
en application des articles L 2122-22 et 23
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL PAR DÉLIBÉRATION DU 07/09/2017

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2018-090	Portant renonciation exercice DPU parcelle AY 41
2018-091	Portant renonciation exercice DPU parcelle AT 143
2018-092	Portant renonciation exercice DPU parcelle BK 160
2018-093	Renouvellement ligne de trésorerie
2018-094	Réalisation rapport d'activités 2017 système assainissement collectif - NTE pour un montant de 2 960 € HT soit 3 552 € TTC
2018-095	Convention d'occupation précaire - ESTEF SARL
2018-096	Convention d'occupation précaire - Entreprise « ECOLE A BOIS »
2018-097	Mise à disposition locaux accueil de loisirs « Chouette et Cie » à Familles Rurales été 2018
2018-098	Acquisition matériel pour manifestation (podium d'intérieur réglable)
2018-099	Portant renonciation exercice DPU parcelle AT 144
2018-100	Portant renonciation exercice DPU parcelle AX 105
2018-101	Portant renonciation exercice DPU parcelle AX 26
2018-102	Bornage et division à Bonnefonds - GEOUEST pour un montant de 1 497,00€ HT soit 1 796,40 € TTC
2018-103	MP 2018PA04 - Travaux d'éclairage dans la Salle de la Galerne - Déclaration sans suite
2018-104	MP 2018PA05 - Travaux d'éclairage et de chauffage dans la Salle du Noroît - Déclaration sans suite du lot n°1 "Éclairage"
2018-105	Portant renonciation exercice DPU parcelle AH 12 AH 13
2018-106	Attribution MP2018PA05 - Travaux d'éclairage et de chauffage dans la Salle du Noroît - Lot n°2 « Travaux de chauffage » Tranche ferme « Chauffage gradins » - TURQUAND pour un montant de 19 413,65 € HT soit 23 296,38 € TTC
2018-107	Portant renonciation exercice DPU parcelle AO 173
2018-108	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 90
2018-109	Portant renonciation exercice DPU parcelle BK 206
2018-110	Portant modification de la régie de recettes locations des salles municipales
2018-111	Portant nomination régisseur et régisseur suppléant régie recettes location salles municipales
2018-112	Relevé topographique École Louis Buton réalisation maquette 3D le projet BIM - GEOUEST pour un montant de 8 350 € HT soit 10 020 € TTC
2018-113	Remplacement portier vidéo par portier filaire entrée École Louis Buton - SERGE GUILLET pour un montant de 7 521,74 € HT soit 9 026,09 € TTC
2018-114	Étude diagnostic du plancher du grenier de la mairie - société IDES pour un montant de 900 € HT soit 1 080 € TTC